

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents : MM BAUDRY- GOURON- BRIAND- BASILE- PION- FOUSSARD- LASSIER- JACQUELIN- VILLEMAINE- MMES BRUNET BREYAULT- LOUP

Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs : P ALLIET à C BAUDRY- H MENIER à I LOUP- S COMBREAU à S BRUNET BREYAULT.

Etait absent: P HOURDOU

I- RECENSEMENT 2017

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite au recensement de 2017, la population s'élève à seulement 672 habitants

II- CHEMINS COMMUNAUX – ECHANGES –ENQUETE PUBLIQUE

CR n°39 au lieu-dit « La Vigne des Champs »

Mr le maire informe le conseil municipal que le tracé d'une partie du CR n°39 a été modifié dans les années 70, d'un commun accord entre les riverains et la municipalité de l'époque. Afin que ce tracé modifié figure au cadastre, il convient d'effectuer une enquête publique préalable à la modification du cadastre. Le bornage étant à la charge des propriétaires riverains.

1) **CR n°77 au lieu-dit « Le Bois d'Arçon »**

Suite à des échanges de terrains entre propriétaires, il convient de modifier le tracé d'une partie du CR n°77 traversant actuellement les vignes et les bois. Le nouveau tracé redresserait le chemin rural qui monterait presque tout droit de la VC n°3 pour aboutir sur le CR n°17 dit de La Croix Boissée aux Boisseaux. Le bornage étant à la charge des propriétaires riverains.

2) **CR n°27 au lieu-dit « Givré »**

Mr le maire rappelle au conseil municipal que le CR n°27 n'est plus utilisé de la Petite Forêt jusqu'à Givré car il n'y a pas d'issue. Le bout du chemin à Givré se termine par un mur. Mr LENGELÉ, propriétaire à Givré demande à acquérir une partie dudit chemin sur laquelle de surcroît est édifié un petit bâtiment datant d'au moins 200 ans dont l'entrée est dans la cour de Mr LENGELÉ, soit 10m linéaires depuis sa limite de propriété soit 50m2.

L'aliénation d'une partie du CR n°27 apparaît comme la meilleure solution, d'autant plus que ce chemin n'est plus utilisé dans cette partie. Les frais de bornage étant à la charge du pétitionnaire.

Conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du CR n°27 et à la modification partielle des CR n°39 et 77, en application du décret n°76-921 précité ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

III- DEVIS ECOLE

Mr le Maire présente 2 devis au conseil municipal de la société BAZANTAY

- L'un pour la pose de stores dans les 2 classes pour un montant de 3 040.17€ HT soit 3 648.20€ TTC
- L'autre pour le remplacement de 5 moteurs sur les volets roulants extérieurs d'un montant de 1 781.88€ HT soit 2 138.26€ TTC

Mme LOUP va demander un autre devis pour la pose de stores

Mr BRIAND va demander un devis à Mr HUET pour le remplacement des 5 moteurs.

Mr le Maire est autorisé à signer les devis les moins chers.

IV- VENTE DU TERRAIN CADASTRÉ Fn°8 DE LA FOSSE AUX PRETRES

Suite à la réunion du 06 juin 2017, Mr le maire informe le conseil municipal qu'il a demandé aux acquéreurs potentiels de bien vouloir déposer par écrit, ce jour, leur offre, sur la base minimum de 4500€ l'hectare, pour l'acquisition de la parcelle sise au lieu-dit « La Fosse aux Prêtres », cadastrée F n°8 d'une contenance de 3ha82a60ca.

Mr le Maire précise qu'il a reçu ce jour qu'une seule offre, celle de Mr ATTUIL et Mme IDIART.

Mr le Maire en donne lecture :

Offre de Mr ATTUIL et Mme IDIART : 4 500€ l'hectare

Après vote à bulletin secret, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité- 13 favorables- de vendre la parcelle cadastrée F n°8 d'une contenance de 3ha82a60ca au prix de 4 500€ l'hectare à Mr ATTUIL et Mme IDIART, propriétaires du manoir des Berthaisières.
- Décide d'inclure une servitude dans l'acte pour l'exutoire des eaux assainies de la station d'épuration.
- Précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur.
- L'acheteur sera en charge de contacter la SCP SIGONNEAU de L'ILE BOUCHARD, pour rédiger l'acte d'achat.

V- TRAVAUX ACCESSIBILITÉ – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2018 ET REGION

Mr le Maire informe le conseil municipal que la mise en conformité PMR des différents bâtiments communaux est obligatoire et présente le devis de la SA HEGRON à cet effet
L'estimatif des travaux s'élève à :

Bâtiments	Montants HT
Salle des fêtes	6 605.00
Salle associative	960.00
Accès Poste	1 949.00
Place de stationnement	1 945.00
Accès Mairie	1 745.00
Ecole	550.00
TOTAL HT :	13 754.00
TOTAL TTC :	16 504.80

Mr Baudry précise que ces travaux pourraient être éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Les taux de subvention varient entre 30 et 50%.

Toutefois, la date de dépôt des demandes n'est pas fixée à ce jour.

De même, Mr le Maire précise que le Conseil régional subventionne les travaux de mise en conformité PMR des bâtiments communaux.

Mr le Maire souhaite que ces travaux fassent l'objet d'un programme d'investissement au budget 2018, dans la mesure où ils seraient éligibles au titre de la DETR 2018 et subventionnés également par la Région.

Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire,
Considérant l'intérêt que représente ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix favorables,

APPROUVE le devis des travaux établi par la SA HEGRON

ADOpte le programme d'investissement tel qu'exposé ci-dessus,

DECIDE DE SOLLICITER une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR, et auprès de la Région

ARRETE le plan de financement suivant.

Dépenses	Recettes
Montant des travaux HT : 13 754.00 €	Subvention DETR 40% : 5 501.60 €
	Subvention Région 40%: 5 501.60 €
	Autofinancement : 2 750.80 €

CHARGE Mr le maire de présenter les dossiers de demande de subvention dès que possible auprès de la Région et de Mr le Préfet d'Indre-et-Loire au titre de la DETR 2018

VI- CHEMINS DE RANDONNEE

Mr le Maire présente le rapport de la commission tourisme de la réunion qui s'est tenue le 4 août dernier :

- La CC CVL va prendre en charge à moyen terme tous les sentiers pédestres de son territoire
- Elle en assurera :
 - l'entretien (fauchage 2 fois/an, apport de gravier)
 - le balisage des sentiers et des variantes (celui de Cravant les Coteaux en a besoin)
- Un panneau de départ sera placé Place Pierre Alliet
- La signalisation sera entièrement refaite
- La commune de Cravant les Coteaux devra régler le problème du contournement de la maison de La Jucaudrie par un fauchage conforme au plan du sentier de randonnée
- La commune a la possibilité de continuer à entretenir les chemins de randonnée moyennant une indemnité à convenir avec la CC CVL.

VII- BORNAGE A LA JUCAUDRIE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la propriétaire de La Jucaudrie interdit aux piétons de passer sur le CR n°42 dit « duport de Briançon au port de Rivières » prétendant que l'emprise du chemin est sur sa propriété, le conseil municipal décide, afin de clore ce problème, de demander un éventuel bornage et charge Mr le Maire de contacter un géomètre.

VIII- ACHAT TERRAIN DE LA FAMILLE ALLIET A LA VARENNE

Mr le maire informe le conseil municipal que la famille ALLIET lui a fait part de sa décision de vendre la parcelle E159 sise à La Varenne, d'une grandeur de 18a95. Elle lui a proposé de la vendre à la commune.

Considérant que ce terrain est dans la continuité du terrain de tennis, le conseil municipal décide de faire une proposition d'achat à la famille ALLIET sur la base de 500€ la parcelle. Mr le maire est chargé de soumettre cette proposition d'achat à la famille ALLIET.

QUESTIONS DIVERSES

Commission sports : Réunion CC CVL le 05 octobre 2017 à 18h30 à CINAIS

Personnes âgées : Réunion le 19 septembre 2017 à 9h30 à CINAIS

Opticienne : Mr le maire informe le conseil municipal qu'Aurélie CESBRON, opticienne mobile en zone rurale, tiendra sa première permanence pour un 1^{er} dépistage le lundi 16 octobre prochain de 14h à 17h30 à la salle associative.

IRMA : Demande via l'AMF pour aider la reconstruction des bâtiments publics. Ce sera évoqué à la prochaine séance mais l'idée d'aider une commune précise est avancée.

Réunion CCAS : le 04 octobre à 17h30